



Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en exercice : 13

Nombre de conseillers
présents : 9

Nombre de conseillers
absents : 4

PROCES – VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance 07 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 octobre, le Conseil Municipal de BOURGHEIM, s'est réuni en session ordinaire, à BOURGHEIM, sous la présidence de Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

Etaient présents :

Mme Karin LEIPP, M. Christian HEYWANG, M. Marc ECKLY,
Mme Corinne RAULT, M. Tony MOUTAUX, M. Bruno PRESTA,
Mme Christine KELLER, M. Malik BOUALALA,

Etaient absents :

M. François BEINER, Mme Valérie IANTZEN, M. Pascal NOE,
Mme Sarah BOUCHARÉB,

Assiste : Mme Céline HUBER

Secrétaire de séance : Madame LEIPP Karin.

Monsieur le Maire constate que les conseillers présents constituent la majorité des membres en exercice, que de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent valablement délibérer.

Madame Sarah BOUCHARÉB, absente excusée, donne procuration à Madame Christine KELLER.

Madame Valérie IANTZEN, absente excusée, donne procuration à Madame Karin LEIPP.

ORDRE DU JOUR

2024/ 41 Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2024

2024/ 42 Travaux d'extension du dépôt de pain – Demande de subvention FEADER

2024/ 43 Divers et communications

2024 / 41

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal du 23 septembre 2024 n'appelant pas de remarque particulière, il est approuvé à l'unanimité.

2024 / 42

TRAVAUX D'EXTENSION DU DEPOT DE PAIN – DEMANDE DE SUBVENTION FEADER

Le Maire rappelle que :

- le permis de construire pour l'extension du dépôt de pain a été accordé le 26 octobre 2023
- suite à l'appel d'offres lancé en début d'année, les travaux pour les lots 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10 et 11 ont été attribués pour un montant de 71.345,32 euros HT
- le lot 1 déclaré infructueux a été attribué par négociation de gré à gré pour un montant de 38.818,40 euros HT
- les lots 4 et 8, estimés à 29.000 euros HT et 4.000 euros HT, également déclarés infructueux, doivent encore être attribués

Le coût total estimé des travaux s'élève ainsi à 143.163,72 euros HT pour l'ensemble des lots.

Le Maire informe que la Commune peut émarger à une subvention du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à hauteur de 70 %.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire

Après délibération

CONFIRME son projet d'extension du dépôt de pain pour un coût total estimé à 143.163,72 euros HT

SOLLICITE pour ce projet une subvention du FEADER à hauteur de 70 %, soit un montant de 100.214,60 euros

ADOPTE le plan de financement du projet comme suit :

- ↳ FEADER : 100.214,60 euros (70 % du montant HT)
- ↳ Autofinancement : 42.949,12 euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024 / 43

DIVERS ET COMMUNICATIONS

★ Le Maire informe qu'un comptage des véhicules a été réalisé dans la Commune.

Durant la période du 22 mai au 03 juin 2024, 2440 véhicules ont été comptés à l'entrée en venant de Gertwiller, 1850 en venant de Valff et 1090 en venant du Parc d'activités du Piémont.

★ Suite au changement des gérants des commerces, les horaires du stationnement en zone bleue a été modifié sur le parking dédié : il est réservé aux clients des commerces et limité à 2 heures de stationnement du lundi au dimanche de 06 h 30 à 20 h.

★ Le Maire sollicite l'avis du Conseil sur l'abaissement de la vitesse à 40 km/h dans toute l'agglomération. Cette proposition ne fait pas l'unanimité : 5 Conseillers y sont favorables, 2 sont contre et 4 s'abstiennent.

★ Le Maire informe qu'un contrôle pédagogique a été réalisé devant l'école par la Gendarmerie. En effet, de manière régulière, des parents venus chercher leur enfant à l'école ou au périscolaire en voiture, restent garés sur la route, devant l'école, dans la rue Principale, dans les deux sens de circulation.

Plusieurs communications ont déjà été faites sur le sujet, sans vraiment de succès.

★ Le Maire lance un appel aux bénévoles pour les activités suivantes :

- délimitation de l'espace destiné à accueillir la borne du serment de Koufra, puis son aménagement
- mise en place à l'école de plusieurs tableaux d'affichage sur lesquels du liège fourni par l'école sera fixé
- démolir le bout de mur restant au niveau du dépôt de pain jusqu'au cabanon

Le Maire remercie les volontaires qui se sont d'ores et déjà manifestés.

* Le Maire informe qu'il sera fait appel à une entreprise pour refaire le crépi de la partie inférieure des façades de la Mairie. Elles pourront alors être mise en peinture.

* Depuis ce 23 septembre, deux jeunes en service civique sont présents à la Bibliothèque, à raison de 24 heures par semaine chacun et pour une durée de six mois.

* Le Maire informe que des courriers relatifs à la taille des haies seront mis dans les boîtes aux lettres des personnes concernées. En effet, la responsabilité de la commune peut être engagée en cas d'incident sur la voie publique.

* Madame KELLER souhaite attirer l'attention sur le fait que des maîtres promenant leurs chiens, notamment au chemin du Lurtz, ne les tiennent pas en laisse, au point que l'un d'entre eux s'est introduit chez elle. Il sera fait un rappel de l'arrêté municipal portant règlement de la présence sur le ban de la Commune des animaux domestiques ou tenus en captivité.

* Le Maire et Monsieur Marc ECKLY informe l'Assemblée de l'évolution de l'affaire de l'ancien comité des fêtes de Bourgheim (CDF).

Ils expliquent :

- d'une part que le dernier président dudit CDF, par ailleurs également président d'une autre association locale, utilisait jusqu'à présent un local au sous-sol de l'école pour le stockage du matériel de cette dernière. Cette situation a généré l'incompréhension des autres associations qui ne bénéficiaient pas des mêmes avantages. Par ailleurs, l'école ayant elle-même besoin de ce local pour du stockage, il a été demandé à cette association locale de récupérer son matériel et de libérer la place.
- d'autre part, que le CDF avait été dissout alors même que le Maire, pourtant membre de droit et garant de l'intégrité et du bon fonctionnement du CDF n'avait pas été convié à l'assemblée générale extraordinaire. Ce faisant, le bureau du CDF et son président avaient pris la liberté de modifier en toute illégalité l'article relatif à la dissolution du CDF et décidé d'attribuer les fonds (9254,95 euros, en partie acquis grâce à l'implication des bénévoles) et le matériel, à une association présidée par le même président, après déduction d'un don de 2.500 euros sans justification fait à l'école et un autre de 500 euros sans plus de justification fait à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Il apparaît donc clairement que le CDF initialement constitué a été dépossédé des fonds et du matériel dont il avait la gestion, au détriment de la collectivité, et donc des habitants du village. Le Maire rappelle qu'à sa création, le CDF avait bénéficié d'une subvention communale conséquente, et qu'il a perçu des subventions de la réserve parlementaire à plusieurs reprises. Ces fonds sont désormais perdus.

Une ultime tentative de discussion pour tenter de trouver une solution acceptable à ce grave problème a malheureusement échoué le 20 août dernier.

Le préjudice subi et l'amertume qui en a découlé n'ont cependant pas entamé la détermination de la municipalité, du nouveau comité des associations ainsi que de l'ensemble des bénévoles à continuer d'œuvrer pour le bien de tous les habitants à travers la fête du village et le marché de la St-Martin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Procès-verbal certifié conforme

Le Maire,

La Secrétaire de Séance

Jacques CORNEC

Karin LEIPP